

SALARIÉS DE L'AIDE A DOMICILE - ADVF

PUBLIC

Salariées des associations d'aide à domicile regroupées au sein de l'ASSAD Touraine.

CERTIFICATIONS

Titre: Assistante de vie aux familles

RESUME DE L'ACTION

L'action collective consiste à élaborer et conduire un parcours VAE d'accès au titre ADVF pour des salariées de l'aide à domicile.

Elle organise les interventions successives des employeurs, du SOP AFPA, et du centre agréé en conjuguant les ressources de la DDTEFP avec celles de l'EDEC de l'aide à domicile.

AVEC QUI ?

DDTEFP - ASSAD - CROIX ROUGE - SOP AFPA et Centre AFPA

DURÉE DE L'ACTION

7 mois

FINANCEMENT

DDTEFP - EDEC - ASSAD

LES RÉSULTATS

Juin 2008 9 Validations complètes du titre ADVF
 3 Validations partielles

Impact sur le territoire: La réussite de l'opération et la perception positive qu'elle a générée autorise sa reconduction sur une plus grande échelle (volonté de l'employeur)

OUTILS

Note de présentation DGEFP
Document de projet de d'organisation.

CONTEXTE

L'association ASSAD Touraine souhaite valoriser ses salariées en leur permettant d'accéder à une certification, en rapport avec les compétences acquises auprès de personnes adultes.

De son côté le Ministère en charge de l'emploi sollicite ses services pour qu'ils développent la VAE d'une part et pour qu'ils soutiennent d'autre part le développement des emplois et la sécurisation des parcours professionnels dans le secteur des services à la personne.

HISTORIQUE DU MONTAGE ET DE LA MISE EN OEUVRE

INITIATIVE ET DÉROULEMENT

Origine: Dans le cadre d'un dialogue permanent entre la DDTEFP et l'ASSAD, cette dernière, se demande comment faire accéder ses salariées au titre ADVF dans la mesure où il comporte un CCP petite enfance pour lequel certaines n'ont pas l'expérience suffisante. En 2006, les conditions d'obtention du titre changent et ouvrent la possibilité de le valider totalement à condition que les compétences acquises auprès d'adultes soient transférables dans des activités professionnelles auprès d'enfants.

Phase 1: Fin 2007: L'ASSAD propose à la DDTEFP l'organisation d'une action collective VAE d'accès au titre ADVF pour une trentaine de personnes éligibles. Cette dernière élabore une proposition soumise à un groupe projet regroupant l'ASSAD, la Croix Rouge, le SOP AFPA qui structure la répartition des charges, le déroulement et le calendrier de l'action. L'action collective est limitée à une dizaine de personnes afin d'être maîtrisable dans un calendrier court et dans les moyens qui peuvent lui être alloués.

Phase 2: Janvier 2008: Information collective des salariées par les membres du groupe projet et établissement, par la DDTEFP, du tableau de suivi des candidats potentiels, destiné à être alimenté des informations détenues par eux.

Phase 3: Février; Rencontres collectives à l'ASSAD (16h-18h), animées par la SOP AFPA, par petits groupes pour l'appui à la constitution du dossier de recevabilité. Dépôts des dossiers à la DDTEFP assortis des attestations d'employeurs sur les emplois occupés.

Phase 4: Fin Février; Instruction et déclarations de recevabilité. Transmission des dossiers à l'IRFSS Croix Rouge

Phase 5: Mars (à fin Mai); Conventionnement entre l'ASSAD et l'IRFSS pour l'accompagnement et l'organisation des sessions de validation comportant, entre autres, l'intervention d'un comédien pour la simulation de l'entretien de validation.

OU EN EST ON AUJOURD'HUI ?

12 salariées sont en cours d'accompagnement pour des sessions de jurys programmées au mois de juin 2008.

Dont 4 ne disposent pas d'expérience suffisante auprès d'enfants et pour lesquelles l'accompagnement a pour objectif de leur permettre:

- d'identifier les compétences acquises auprès d'adultes et transférables auprès d'enfants
- d'être capables de les exposer et de préciser en quoi elles peuvent être capitalisées dans des activités professionnelles concernant la petite enfance.

L'accompagnement est conçu de manière « renforcée » en garantissant, à chaque candidat, 15 heures réparties en 5 séances de 3 heures

PERSPECTIVES

Conduire les accompagnements à leur terme et donner le maximum de chances aux candidates de valider totalement lors des sessions de juin 2008.

GRUPE PROJET

DDTEFP - ASSAD - SOP AFPA - IRFSS (Croix-Rouge) se réunit une séance pour valider le projet et une autre séance pour en faire le bilan. Les régulations sont assurées par le pilotage de la DDTEFP par les interventions communes lors des informations collectives et par les échanges lors des différentes étapes des parcours.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

RESSOURCES PRÉEXISTANTES

Les relations permanentes entre les différents acteurs de l'action VAE.

Les précédentes actions collectives VAE réussies et mobilisant la DDTEFP, l'AFPA, des centres agréés et des employeurs.

COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LE SERVICE PUBLIC

DDTEFP

Fédérer les acteurs intervenant dans l'action et créer des procédures d'intervention communes.

S'appuyer sur un seul réseau d'entreprises et limiter l'effectif des candidats pour maîtriser la dimension et le rythme de l'action

Planifier et arrêter un calendrier mobilisateur.

Outils l'action et la tenue des engagements de chacun par un tableau de suivi régulièrement actualisé et diffusé.

Mobilisation de l'EDEC de la branche pour le financement.

COMPÉTENCES MOBILISÉES PAR LES PARTENAIRES

ASSAD

Mobilisation des salariés, soutien à leurs parcours.

Contribution au financement dans le cadre d'une convention ASSAD/IRFSS

SOP AFPA

Adaptation de l'appui à la recevabilité aux caractéristiques des publics.

IRFSS (Croix-Rouge)

Conduite de l'accompagnement avec:

- Présentation du métier, du DSPP;
- Réactivation des compétences puériculture
- Simulation avec un comédien
- Entraînement à l'entretien
- Constitution des jurys et organisation des sessions.

RISQUES IDENTIFIÉS ET OBSTACLES FRANCHIS

Le risque pour l'ASSAD de devoir organiser des formations complémentaires en petite enfance pour que les salariés disposent de validations complètes.

La capacité des candidats à exposer les compétences transférables aux activités de la petite enfance.

A RETENIR POUR TRANSFÉRER

Facile à mettre en œuvre dès lors que la préparation garantit les procédures et l'engagements des acteurs.

Veiller, avec les employeurs, à la gestion des compétences petite enfance manquantes.

Outiller le suivi de l'action et de chaque candidat.

CONTACTS

Mr PEPIN et Mme RENAULT DDTEFP 02/47/31/57/01

Mmes HENON et DESCHEEMAEKER ASSAD

Mmes PEANT et DUBERNARD IRFSS